

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le 20 mai à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Foyer Georges Brassens à BEAUCOURT, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Hubert REINICHE **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Chantal BEQUILLARD, Anissa BRIKH, Daniel BOUR, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA GERARD, Nicolas PETERLINI, Cédric PERRIN, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU, et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Daniel BOUR à Lounès ABDOUN SONTOT, Emmanuelle PALMA GERARD à Fatima KHELIFI, Virginie REY à Thomas BIETRY, Jean-Louis HOTTLET à Hubert REINICHE, Cédric PERRIN à Gilles COURGEY, Anaïs MONNIER à Gilles COURGEY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 11 mai 2021	Le 20 mai 2021	En exercice	50
		Présents	25
		Votants	30

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Martine BENJAMAA est désignée.

2021-04-40 Aide à l'installation de médecins dans le Sud Territoire-Subvention de soutien au secrétariat médical

Rapporteur : Sandrine LARCHER

*Vu la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux,
Vu l'article L1511-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles R1511-44 à 46 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'article L1434-4 du Code de la Santé Publique
Vu l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté n° ARSBFC/DOS/ASPU/19-171 du DG ARS du 16 septembre 2019,
Vu la délibération 2020-04-26 relative à l'aide à l'installation de médecins,
Vu la délibération n°2021-03-46 relative à la mission de recrutement de médecins généralistes*

2021-04-40 Aide à l'installation de médecins dans le Sud Territoire -Subvention de soutien au secrétariat médical



Vu la délibération n°2021-04-22 Aide à l'installation de médecins sur le périmètre de la Communauté de communes du Sud Territoire – primo installation,

Devant les difficultés d'accès aux soins sur le territoire et le manque de médecins, la Communauté de communes du Sud Territoire s'est emparée de la problématique de la démographie médicale ces dernières années. En effet, avec un nombre de médecins insuffisant au regard de sa population et de la superficie de son territoire, et un nombre de départs en retraite important, la CCST accuse un déficit en matière d'offre médicale.

Afin d'apporter des solutions à la question de la démographie médicale sur son territoire, la CCST a mis en place certaines mesures d'accompagnement ces dernières années.

Ainsi, elle a apporté son soutien au projet de Pôle médico-tertiaire à Beaucourt par l'acquisition de surfaces dans ce bâtiment ; le même accompagnement a été réalisé sur la commune de Delle avec l'acquisition de cellules dans le nouveau pôle médical en construction.

En parallèle, la CCST a également voté en conseil communautaire des aides à l'installation de médecins sur les communes de son territoire, en complément des aides de l'ARS, à destination des médecins généralistes et des kinésithérapeutes, dont a pu bénéficier notamment la société Doc and Co pour l'installation d'un cabinet de groupe sur la commune de Grandvillars, réunissant 4 médecins généralistes installés depuis mi-2020.

Par délibération, le conseil communautaire avait d'ailleurs décidé de créer un dispositif complémentaire, permettant de favoriser l'installation de cabinets de groupe, à travers la prise en charge d'une partie des frais liés à l'activité de soins.

De récents entretiens avec un cabinet spécialisé dans le recrutement de médecins ont permis de mettre l'accent sur la nécessité de l'accompagnement des médecins et sur la qualité de l'accueil à mettre en place (vie quotidienne, accessibilité, cadre de vie...) ; c'est pourquoi la CCST a proposé, dans sa dernière délibération de prendre en charge également les frais liés à la plate-forme de prise de rendez-vous Doctolib (ou autre site de prise de rendez-vous) pour les nouveaux médecins qui s'installent.

Les nouveaux médecins peuvent également avoir recours à un secrétariat physique.

Ainsi, il est proposé, dans le cadre de l'installation du cabinet groupé sur la ZAC des Grands Sillons, de verser un soutien au secrétariat médical/prise de rendez-vous pour les 2 premières années d'installation, soit 2020 et 2021.

Le versement de cette participation s'effectuera à année échue sur présentation des justificatifs du cabinet médical (factures), dans la limite de 15 000€ HT par an et pour une durée de 2 ans maxi.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De valider le principe d'un soutien au secrétariat médical pour les médecins s'implantant dans le Sud territoire,**
- **De valider une subvention à la société Doc and Co du cabinet groupé de Grandvillars pour les années 2020 et 2021,**
- **D'autoriser le versement de cette subvention sur justificatifs de dépenses dans limite de 15 000€ HT,**

- **D'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.**

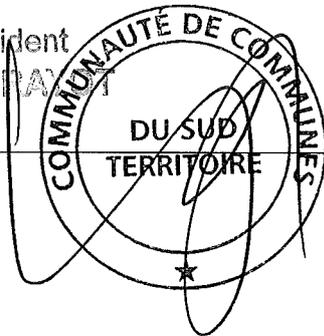
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

MERCREDI

Le Président,

Christian RAYOT



Le Président,

02 JUIN 2021

Le Président,
Christian RAYOT

